



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS



Procès-verbal de l'assemblée générale du Conseil Communal du 4 mai 2021

L'assemblée est convoquée le mardi 4 mai 2021 à la salle polyvalente à 20 heures avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 ;
2. Communications du bureau et de la Municipalité ;
3. **Préavis n° 15/20** – Modification du règlement communal fixant les émoluments administratifs en matière de Police des constructions et d'aménagement du territoire ;
4. Nomination d'un membre de la commission des affaires sociales et de la petite enfance ;
5. Nomination d'un membre de la commission de recours en matière d'impôts et de taxes communales ;
6. Nomination d'un membre de la commission de la sécurité routière ;
7. Interpellation au sujet de la demande de permis de construire CAMAC (plan 30305) d'un immeuble de 11 appartements avec parking souterrain ;
8. **Préavis n°01/21**- Révision des statuts de l'Organisation régionale de la Protection civile (ORPC) ;
9. **Préavis n°02/21** – Nouveaux statuts de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE) ;
10. Présentation des activités des commissions thématiques ;
11. Propositions individuelles ;
12. Divers.

L'appel fait constater la présence de 31 conseillers. 6 sont excusés. La majorité absolue est de 16.

L'assemblée est présidée par François Martignier. Les scrutateurs sont Nathalie Badertscher et Rémy Damond. Le secrétaire est Karim Donnet. Personne ne demande de modification et l'ordre du jour est accepté à l'unanimité moins une abstention. Le conseiller qui s'est abstenu a expliqué qu'il trouvait aussi ridicule qu'inutile de voter sur un ordre du jour que personne n'a voulu modifier...

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020 ;**

Trois corrections sont demandées :

En page 3, lire Dominique Maillard et non pas Denis Maillard

En page 4, le président met au vote les amendements proposés par la municipalité et non par la commission des finances, et il faut lire dans le dernier paragraphe Anne Genevay-Bolay et non pas Genevay-Bolet.

Après ces corrections, le PV est approuvé à l'unanimité.



2. Communications du bureau et de la Municipalité ;

Pour le bureau du conseil, François Martignier donne les indications suivantes :

« Je prie les conseillers qui désirent que leur intervention soit écrite sur le P.V. de le dire avant de prendre la parole et d'annoncer leur nom pour faciliter le travail du secrétaire, et si le texte est long de le dicter ou de le lui transmettre par écrit.

Je félicite les élus, et élues des autorités communales et je leur souhaite beaucoup de satisfaction dans leur fonction pour la prochaine législature ;

Je remercie les élus et élues des autorités communales de cette législature pour leur travail accompli.

Je remercie tous les membres du bureau ainsi Gil Badel, Yvette Badel, Christine Basso, Aline Dutoit, Robert Dutoit, Nicole Glaser, Gian Reto Gotsch, Elliot Gotsch, Rada Ranganthan, Henri Schaerer, Luc Michaud et Cédric Mühlethaler pour leur travail lors du dépouillement lors des élections. »

Les communications de la municipalité sont annexées à ce procès-verbal.

3. Préavis n° 15/20 – Modification du règlement communal fixant les émoluments administratifs en matière de Police des constructions et d'aménagement du territoire ;

Nathalie Guignard Pidoux donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances et Stéphane Meier de celles de la commission d'urbanisme.

La municipalité, par la voix du syndic, retire son préavis et souhaite le différer à une date ultérieure.

4. Nomination d'un membre de la commission des affaires sociales et de la petite enfance ;

Syvie Elben se propose et est élue par acclamation.

5. Nomination d'un membre de la commission de recours en matière d'impôts et de taxes communales ;

Nicolas Sudan est seul candidat. Il est élu par acclamation.

6. Nomination d'un membre de la commission de la sécurité routière ;

Un seul candidat se présente et est élu par acclamation. Il s'agit de Onno Schnebelie

7. Interpellation au sujet de la demande de permis de construire CAMAC (plan 30305) d'un immeuble de 11 appartements avec parking souterrain ;

Didier Lohri et la municipalité répondront à cette interpellation lors d'un prochain conseil. Il semblerait que certains des termes utilisés pour interroger la municipalité puissent faire l'objet de poursuites pénales.

8. Préavis n°01/21- Révision des statuts de l'Organisation régionale de la Protection civile (ORPC) ;

Bernard Treboux, rapporteur de la commission chargée d'étudier ce dossier qui dans un premier temps proposait de refuser le préavis, demande une interruption de séance suite à des nouvelles informations reçues de la préfecture.

A la reprise de la séance, Bernard Treboux explique que sur les 131 voix représentant les 47 communes concernées, les "grosses" communes, à savoir Nyon, Gland, Rolle et Prangins représentaient à elles seules 38% des voix. Or, les informations de la préfecture mentionnent que ce sont en tout 168 voix qui sont attribuées et que de ce fait, après une correction des voix de Rolle, les quatre communes ne représentent plus que le 26% avec un total de 44 voix.



Le relèvement du plafond d'endettement doit passer d'un à trois millions du fait que des bâtiments acquis par l'ORPC, qui appartenaient à Radio Suisse, nécessitent des rénovations et que celles déjà effectuées sont à hauteur de CHF 970'000.00 actuellement.

Pour ne pas mettre d'obstacle à l'approbation unanime des 47 communes concernées, la commission propose donc au conseil d'accepter le préavis tel que présenté, ce qu'encourage également Didier Lohri.

Le préavis est soumis au vote et est approuvé par 27 voix et 3 abstentions.

9. Préavis n°02/21 – Nouveaux statuts de l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE) ;

Nicolas Sudan donne lecture du rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ces statuts.

Bernard Treboux demande des précisions quant aux loyers financiers. L'AISE paiera un amortissement sur 30 ans pour les nouvelles constructions, mais qu'en est-il des anciens bâtiments ? Pourquoi des taux de 26% pour les installations sportives et seulement 7,5% pour la piscine ?

C'est le syndic qui répond. Toutes les communes ont dû faire des compromis pour trouver un accord. L'article 2 des statuts est clair sur la définition d'installations sportives. Mais les statuts ne sont pas là pour régler les questions de détails. La durée de 30 ans pour les amortissements est prévue par la loi.

L'accord ne provient pas de la municipalité, mais bien de l'AISE, et ce n'est pas au conseil de remettre en cause les propositions de cette dernière. Nous votons aujourd'hui sur les statuts et non sur les détails.

Suite à ces explications, le préavis est soumis au vote et est approuvé à l'unanimité.

Didier Lohri remercie le conseil pour la reconnaissance avec ce vote de tout le travail effectué par Katia Gashi.

10. Présentation des activités des commissions thématiques ;

La plupart des commissions ont rendu de façon succincte et par écrit un rapport de leur activité en 2020. Ces rapports vous sont parvenus avec la documentation fournie pour cette assemblée. Les rapports manquant vous seront transmis avec le prochain courrier.

11. Propositions individuelles ;

Aucune proposition écrite n'est parvenue au bureau du conseil.

12. Divers.

Personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 21h 30.

François Martignier

Président du Conseil Communal



Karim Donnet

Secrétaire du Conseil communal